

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 31 JUILLET 2025

Le 31 juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 24 juillet 2025 et transmise par voie électronique le 24 juillet 2025 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), Mme Sandrine DUMARTIN (ayant donné procuration à Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE), M. Grégory PALENGAT.

Secrétaire de séance : M. Yannick CLAVERIE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Remboursement de frais à M. CAZALET pour l'achat de ventilateurs pour l'école.
- Choix de l'offre pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide.
- Modification des tarifs cantine et garderie suite à l'appel d'offres.
- Questions diverses.

1. DÉLIBÉRATION N° 1-3107/2025 – remboursement de frais pour l'achat de deux ventilateurs pour l'école réglés personnellement par Monsieur Guy CAZALET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux importantes chaleurs en fin d'année scolaire, il a été nécessaire d'acheter deux ventilateurs pour l'école pour un montant de 129,80 € TTC et que Monsieur le Maire les a réglés avec ses deniers personnels.

Il fournit les justificatifs et demande au Conseil Municipal le remboursement de ce montant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le remboursement des frais pour l'achat de deux ventilateurs pour l'école pour un montant de 129,80 € à M. Guy CAZALET.

2. DÉLIBÉRATION N° 2-3107/2025 – choix de l'offre pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions remises par les candidats dans le cadre du marché cité en objet ainsi que l'analyse des offres faite en commission.

Il précise que l'entreprise retenue à l'issue de cette analyse est cinq mille et un repas pour les deux propositions, à savoir 4 composantes ou 5 composantes par repas.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix suivant :

- Repas 4 composantes au prix de 3,91 € H.T. soit 4,13 € T.T.C.
- Repas 5 composantes au prix de 4,06 € H.T. soit 4,28 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise CINQ MILLE ET UN REPAS pour l'offre avec 4 composantes et un montant de 3,91 € H.T. soit 4,13 € T.T.C par repas.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025.

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

3. DÉLIBÉRATION N° 3-3107/2025 – révision des tarifs des services périscolaires (cantine et garderie).

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide, il convient de réviser les tarifs de cantine.

Il rappelle à l'assemblée que les tarifs appliqués à ce jour ont été pris par délibération en date du 25 septembre 2024 :

Les tarifs du repas de cantine sont de :

- ✓ 4,00 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,50 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

Les tarifs de la garderie sont de :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant pour un Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune.
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

Au vu de l'augmentation du coût des repas, le Maire propose une harmonisation des tarifs cantine à compter du 1^{er} septembre 2025 et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du repas de cantine à :
✓ 4,30 € le repas pour un Gabastonnais,
✓ 4,60 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

FIXE les tarifs de la garderie à :
✓ 18,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant).

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront au 01.09.2025.

4. DÉCISION DU MAIRE

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la Trésorerie, la commune a dû ouvrir un compte de dépôt de Fonds au Trésor afin de pouvoir continuer à encaisser les paiements de la régie cantine et garderie. Ce compte est ouvert au nom du régisseur qui en assure la gestion comptable.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Le cirque Morello sera présent sur Gabaston pour deux représentations le vendredi 25 juillet et le samedi 26 juillet 2025 en soirée.
- Aire de jeux : se fera en trois interventions les 12/08, 27/08 et la première semaine de septembre 2025.
- Voirie : le curage de fossé chemin Dous Balens, la route de l'Église et le puisard chemin de Choy pour résoudre les problèmes de flaques d'eau sont faits.
Un rendez-vous avec l'entreprise Colas est pris pour le vendredi 01/08/2025 à 9h suite aux problèmes constatés après la réalisation de l'enrobé à froid du chemin Jeannin vers le rond-point de l'olivier.
- Fibre : relance effectuée par la mairie car des lignes aériennes ont été tirées au centre bourg alors qu'elles étaient prévues en souterrain.
- Réseaux : TE64 nous a informés d'un renforcement de réseau à prévoir (non prévu au budget).
- Bâtiments : l'entreprise Gémeau a installé une antenne pour la surveillance des compteurs d'eau. Une convention avait été signée précédemment.
- Syndicat des Bassins Versants du Gabas, du Louts et du Bahus : aménagement sur une parcelle communale qui s'inonde d'une zone en bord de Gabas qui se remplira d'eau et permettra aux poissons d'avoir un endroit pour la ponte. Un nettoyage de la zone sera effectué.
- Transport à la demande : dans le cadre de la politique de mobilité, ce transport vers Morlaàs est ouvert aux administrés sur appel téléphonique moyennant une participation.
- Recrutement agent périscolaire : une vingtaine de candidatures déposées. Elles seront étudiées la première quinzaine d'août.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-3107/2025 à 3-3107/2025.

Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Guy BITAILLOU,
- M. Jean-Pierre BRITIS,
- M. Frédéric CATHALOGNE,
- M. Yannick CLAVERIE,
- M. Alain KOMPANITCHENKO,
- M. Bruno LERMANOU,
- M. Patrick PAREDES,
- Mme Pascale BESTI,
- Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE,
- Mme Elisabeth POUTS.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

